



## GUIDE STYLISTIQUE DE LA REVUE



## **Instructions à l'attention des auteurs**

Chers collègues,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez à publier un article dans la *Revue Africaine de droit international (RADI)*. Vous trouverez ci-dessous des instructions relatives à la rédaction et à la soumission de votre manuscrit en vue de sa publication dans ce volume.

### **I. Éthique et conditions juridiques**

Les manuscrits soumis pour publication doivent appartenir à l'auteur ou aux auteurs et ne doivent pas avoir été publiés dans une revue ou un ouvrage scientifique, ni soumis à une revue pour publication. Pour les textes qui ont au préalable été présentés comme document de travail ou dans une conférence, cette information doit figurer en note de bas de page. Dans tous les cas, le ou les auteurs doivent s'assurer qu'ils détiennent tous les droits nécessaires à la publication de leur manuscrit dans l'ouvrage en projet.

### **II. Date de publication**

Les articles sont publiés d'abord sur le site internet de la Revue au fur et à mesure de leur acceptation. Les volumes sont compilés et reliés deux fois par an, en janvier et en juillet.

### **III. Règles de présentation des manuscrits**

Les auteurs sont invités à se conformer aux recommandations ci-dessous pour la présentation de leur manuscrit.

#### **A. Longueur et règles formelles**

La longueur des manuscrits doit être comprise entre 8 000 et 15 000 mots. Le texte principal doit être présenté comme suit : Times New Roman, taille 12, interligne 1,15, marges de 2,5 cm. La pagination du manuscrit doit être continue.

Les notes de bas de page doivent être présentées comme suit : Times New Roman, taille 10, interligne simple. Elles doivent être numérotées de façon continue tout au long du manuscrit, et il ne doit pas y avoir d'espaces entre elles.

## **B. Structure des manuscrits**

Il est recommandé aux auteurs de présenter leur manuscrit selon la structure suivante :

### INTRODUCTION

#### I. TITRE PRINCIPAL 1

- A. Sous-titre 1
  - 1. Idée 1
  - 2. Idée 2
- B. Sous-titre 2
  - 1. Idée 1
  - 2. Idée 2

#### II. TITRE PRINCIPAL 2

...

### CONCLUSION

## **C. Langue, orthographe et présentation**

Les manuscrits peuvent être soumis en français ou en anglais. Les auteurs sont encouragés à utiliser des ressources et des références dans d'autres langues. Toutefois, les citations doivent être traduites en français ou en anglais. Les manuscrits en langue anglaise doivent être rédigés selon l'orthographe britannique.

### **1. Langage inclusif**

La RADI a pour politique de communiquer d'une manière neutre sur le plan du genre. Il est donc recommandé d'utiliser un langage inclusif dans toute la mesure du possible.





## 2. Trait d'union

Le trait d'union s'emploie seulement entre les éléments qui sont l'un et l'autre inférieurs à cent, sauf s'ils sont joints par la conjonction « et ».

dix-sept ; trente-cinq ; quatre-vingt-un ; quatre-vingt-onze ; vingt et un ; cent dix ; deux cent trente-deux ; quatre cent vingt et un.

## 3. Usage des italiques

En règle générale, l'italique sert à attirer l'attention du lecteur sur un mot, une phrase ou un passage dans un texte.

- Exemple : « *Le droit des traités* est l'un des nombreux autres domaines dans lesquels le souci constant de la Cour de prendre en considération l'évolution de la réalité juridique a trouvé à s'exprimer ».
- Exemple : « La Cour a également apporté une contribution notable dans le développement d'autres domaines classiques du droit international, comme celui du *droit d'asile* ».
- Exemple : « Au cours des 20 dernières années, la Cour a eu de plus en plus fréquemment l'occasion de se pencher sur le *droit de l'environnement* ».

Dans un texte entièrement composé en italique, les termes qui régissent l'emploi des italiques sont saisis en romain.

Il est superflu de guillemeter des mots ou des textes dactylographiés en italique.

Il est admis que dans certains cas l'anglais emploie les guillemets et le français l'italique :

- the word "Judgment", le mot « arrêt ».

## 4. Citations

- Citations de trois lignes maximum : la citation est placée dans le texte.

La réserve de la Bolivie se lit comme suit : « La délégation de Bolivie estime que les procédures pacifiques peuvent également s'appliquer aux différends relatifs à des questions résolues par arrangement entre les parties contractantes. »

- Citations de plus de trois lignes : la citation est séparée du corps du texte.

La réserve de l'Équateur se lit comme suit :

« La délégation de l'Équateur, en souscrivant à ce pacte, formule une réserve expresse relativement à l'article VI et à toute disposition qui viole les principes proclamés ou les stipulations contenues dans la Charte des Nations Unies, dans la Charte de l'Organisation des États américains ou dans la Constitution de la République de l'Équateur, ou qui n'est pas en harmonie avec ceux-ci. »

## 5. Orthographe

- Ne pas modifier l'orthographe des citations directes ; utiliser des crochets [] pour corriger une erreur d'orthographe dans une citation.
- Ne pas modifier le nom des institutions lorsqu'il est en français, par exemple : ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Pour obtenir l'orthographe correcte du nom des États et de leurs gentilés, veuillez consulter le portail terminologique des Nations Unies (UNTERM) : <https://unterm.un.org/unterm2/fr/country>.

## 6. Dates

- Dates : le 1<sup>er</sup> septembre 1996, le 5 juin 1997.
- Siècles : le XXI<sup>e</sup> siècle.

## D. Références

Il est fortement recommandé de présenter les notes de bas de page de manière à fournir des informations aussi complètes que possible.

### 1. Ouvrages

Prénom Nom, *Titre en italique*, ville, maison d'édition, année, (volume), page.

Robert Kolb, *La Cour internationale de Justice*, Paris, A. Pedone, 2016, p. 15.



## 2. Articles

### 2.1. Articles de revues

Prénom Nom, « Titre du document », *Nom de la revue en italique*, année, volume, numéro, page.

Kei Nakajima, « Faut-il établir l'existence d'un autre différend pour que des demandes reconventionnelles soient déclarées recevables ? Une étude complémentaire sur la notion de différend devant la Cour internationale de Justice », *Revue belge de droit international*, 2020, n° 1, p. 282.

### 2.2. Chapitres dans un ouvrage collectif

Prénom Nom, « Titre de la contribution », *in* Prénom Nom (sous la dir. de), *Titre du livre en italique*, ville d'édition, maison d'édition, année, page.

Mario J.A. Oyarzabal, « Les tractations électorales sont-elles évitables », *in* Jean-Marc Thouvenin, Jessica Joly Hébert (sous la dir. de), *La Cour internationale de Justice à 75 ans*, Paris, Pedone, 2023, p. 57.

## 3. Documents de travail

Prénom Nom, « Titre du document », *Nom de la série de documents de travail en italique*, année, numéro, page.

Sze Hong Lam, « Unequal Treaties: Revisiting China's approaches toward colonial injustice », *Grotius Centre Working Paper Series*, n° 2023/102-PIL, p. 1.

## 4. Mémoires et thèses non publiés

Prénom Nom, *Titre du document en italique*, nom de l'université, type de document, année, page.

Brusil Miranda Metou, *Le rôle du juge dans le contentieux international : cas de la Cour internationale de Justice*, Université de Yaoundé II, thèse de doctorat, 2012, p. 133.

Fritz Robert Saint-Paul, *L'exécution des décisions de la Cour internationale de Justice : faiblesses et malentendus*, Université de Montréal, mémoire en vue de l'obtention du grade de maîtrise en droit international (LLM), 2006, p. 10.



## 5. Articles de blogs et documents en ligne

Prénom Nom, « Titre du document », *nom du blog en italique*, année, lien Internet (consulté le [date])

Nicole Osuji, « Les preuves open source au soutien de la poursuite d’auteurs de crimes de guerre : analyse du mandat d’arrêt Al-Werfalli de la Cour pénale internationale à la lumière de la pratique internationale, allemande, néerlandaise et suédoise », *Les blogs pédagogiques*, 2024, <https://blogs.parisnanterre.fr/article/les-preuves-open-source-au-soutien-de-la-poursuite-dauteurs-de-crimes-de-guerre-analyse-du-1> (consulté le 13 février 2025).

## 6. Affaires

### 6.1. Affaires de la Cour internationale de Justice

*Nom de l’affaire au long [avec Partie c. Partie], [procédure, le cas échéant], type de décision, C.I.J. Recueil [année] (numéro de volume, le cas échéant), p. XX, par. XX.*

*Certains actifs iraniens (République islamique d’Iran c. États-Unis d’Amérique), exceptions préliminaires, arrêt, C.I.J. Recueil 2019 (I), p. 40, par. 100.*

*Certains actifs iraniens (République islamique d’Iran c. États-Unis d’Amérique), arrêt, C.I.J. Recueil 2023 (I), p. 63, par. 18.*

### 6.2. Affaires d’autres cours et tribunaux

Pour citer des affaires d’autres cours et tribunaux, il convient de suivre la présentation employée par l’institution concernée.

*Différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre le Bangladesh et le Myanmar dans le golfe du Bengale (Bangladesh/Myanmar)*

*Arbitrage entre la République de Croatie et la République de Slovénie*

## 7. CDI

- Nations Unies, rapport de la Commission du droit international, soixante-troisième session, 2022, *Documents officiels de l’Assemblée générale, soixante-dix-septième session, Supplément n° 10, A/77/10*, principe 20.





- Nations Unies, rapport du groupe d'étude de la Commission du droit international sur la fragmentation du droit international : difficultés découlant de la diversification et de l'expansion du droit international, 13 avril 2006, doc. A/CN.4/L.682, par. 56.
- *Annuaire de la Commission du droit international*, 2018, vol. II, deuxième partie, p. 20-21, par. 14-30.

## E. Renvois dans une note de bas de page

Nom (note + n° de la première référence), page X.

Abi-Saab (note 10), p. 18.

Si l'auteur est cité pour plusieurs livres ou articles :

Nom, Titre du livre ou de l'article en format court (n° de la première référence), page.

Abi-Saab, *Les exceptions préliminaires...* (note 13), p. 15.

Abi-Saab, « La coutume dans tous ses états ... » (note 12), p. 14-15.

*Ibid.* ne peut être utilisé que si la référence précédente est la même. Si l'ouvrage et la page sont les mêmes, écrire simplement *Ibid.* S'il s'agit de la même référence mais à une page différente, bien vouloir indiquer la page après *Ibid.*

Kamto (note 28), p. 78

*Ibid.*, p. 34

*Ibid.*

Pour toutes questions, demandes de précisions ou, de façon générale, pour toutes difficultés rencontrées dans le cadre de la rédaction de votre manuscrit, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [aril.info25@gmail.com](mailto:aril.info25@gmail.com)